

## **Dossier d'inscription à la formation**

Rédigé pour répondre aux critères Qualiopi et obtenir un financement OPCO

### **Ingénierie fiscale du chef d'entreprise**

Référence 1608

#### **1. Avant la formation**

Convention de formation. Annexes : programme de formation, questionnaire de diagnostic de connaissances

A retourner à [henry.royal@orange.fr](mailto:henry.royal@orange.fr)

#### **2. Pendant la formation**

Si Présentiel : feuille de présence

Questionnaire d'évaluation de la formation, à chaud  
à remettre à [henry.royal@orange.fr](mailto:henry.royal@orange.fr)

#### **3. Après la formation**

Questionnaire de validation des connaissances  
Questionnaire d'évaluation de la formation, à froid

# CONVENTION DE FORMATION

Entre les soussignés • Royal Formation, enregistré à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France sous le n° 76 30 045 85 30 et • Le Client

Entreprise	<input type="text"/>	Représentée par	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Téléphone	<input type="text"/>	E-mail	<input type="text"/>

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

**1. Objet de la convention.** Royal Formation organise une action de formation pour le perfectionnement des connaissances. La formation s'adresse aux praticiens de la gestion de patrimoine et au chef d'entreprise.

Pré-requis : aucun pour le public visé. Niveau :  Initiation,  Perfectionnement,  Expertise

Intitulé :  Durée :  heures

Horaires : 09h00-13h00 et 14h00-18h00

Objectifs pédagogiques et programme de la formation en annexe et sur [www.royalformation.com](http://www.royalformation.com)

**2. Modalités de la formation. Modalité choisie :**

<input type="checkbox"/> 1 @Direct Sychrone	Date(s) :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> 2 @Différé Asynchrone ; accès 1 an	Date de début* :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> 3 Présentiel Sychrone	Date(s)	<input type="text"/>

Si Présentiel.  La santé du participant nécessite des aménagements. Préciser à [henry.royal@orange.fr](mailto:henry.royal@orange.fr)

Si à distance.  Le participant est malentendant, le sous-titrage des vidéos est nécessaire.

\* @Différé ; la date de début commence au plus tôt à compter de la réception du règlement ; à défaut de précision, la date de début est le jour de réception du règlement.

**3. Personne participant à la formation**

Prénom NOM  Profession, fonction

Le participant a-t-il suivi une formation sur ce thème auparavant ?  oui. Si oui, en quelle année

Quelles sont les attentes du participant (du client) à l'égard de la formation ?

Quels sont vos objectifs opérationnels à atteindre à l'issue de la formation, vos critères de réussite de la formation ?

Parmi les points annoncés dans le programme, quels sont ceux qui vous intéressent plus particulièrement ?

Quelles questions souhaitez-vous transmettre à l'animateur avant la formation ?

Merci de compléter le questionnaire de connaissances en annexe (évaluation des acquis) et nous le retourner.

**4. Dispositions financières**

Les honoraires correspondant à chaque modalité sont de :  €HT soit  €TTC,

L'inscription est effective à réception du règlement effectif. Le règlement est effectué par virement ou chèque à l'ordre de Royal Formation. Les inscriptions sont en principe closes 5 jours avant la formation. Le prix inclut les frais de déplacement de l'animateur ; les frais relatifs à la salle aussi, sauf pour la formation présentielle réalisée en intra. Le client déclare accepter les conditions générales de vente accessibles sur le site internet [royalformation.com](http://royalformation.com)

**5. Annulation, remplacement, report, modification**

Formulée par écrit, la demande d'annulation par le Client donne lieu à remboursement intégral si elle

est reçue 15 jours avant le début de la formation, à moins que le support de formation ait été adressé (internet, courrier...) : la totalité des honoraires est alors due. A compter de cette date, 100 % du montant des honoraires est retenu. La demande d'annulation doit être formulée par écrit (courrier ou courriel) ; le coût d'annulation ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme financeur. Les remplacements sont possibles avant le début de la formation. Toute formation commencée est due en totalité.

Royal Formation se réserve le droit de modifier le contenu de son programme, le mode d'enseignement si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. En cas de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation par l'organisme prestataire, celui-ci doit rembourser au Client les sommes indûment perçues de ce fait.

**6. Intervenant :** [Henry Royal](#). Il enseigne au sein de plusieurs masters 2 en gestion de patrimoine.

**7. Accompagnement.** L'accompagnement pédagogique, humain, administratif, technique est assuré par Henry Royal ; il est référent handicap. Il est joignable par téléphone au 06 12 59 00 16 et par courriel à [henry.royal@orange.fr](mailto:henry.royal@orange.fr).

## 8. Moyens pédagogiques

▪ Moyens pédagogiques communs aux trois modalités de formation

- Henry Royal, un animateur dynamique, reconnu pour ses connaissances et compétences juridiques et fiscales, sa vision transversale, son approche pragmatique et concrète de la gestion de patrimoine, son savoir-faire et ses qualités pédagogiques, qui enseigne et pratique la gestion de patrimoine depuis 30 ans.

- Un juste équilibre entre connaissances théoriques et exemples d'application pratiques, des mises en situation.

- Le support pédagogique complet (400 diapositives Powerpoint pour 8 heures) disponible sous format électronique dès l'inscription, avec les références juridiques et fiscales.

- La projection visuelle des diapositives du support pédagogique synchronisée avec l'intervention de l'animateur ; l'utilisation du paperboard afin d'illustrer les propos.

- La mise à disposition gracieuse sur [Youtube](#) de vidéos complémentaires à la formation.

▪ Moyens dédiés à la formation présentielle

Formation inter : salle de formation équipée pour dispenser des formations, accessible aux personnes en situation de handicap. Les salles de formation sont louées auprès de professionnels ayant qualité d'Etablissements recevant du public. Par exception, les formations à Nîmes peuvent se dérouler au siège social de Royal Formation dès lors qu'aucune personne à mobilité réduite n'est inscrite au moment de la clôture des inscriptions.

Formation intra : salle de formation mise à disposition par le Client.

▪ Moyens dédiés aux formations à distance @Direct et @Différé

- Des ressources audio-visuelles utilisées par les professionnels TV pour une production média de haute qualité : plateau de tournage, caméras tourelles robotisées haute définition, microphones HF, éclairage studio TV, mélangeur broadcast, régie post-production, streaming, connexion internet sécurisée à très haut débit...

▪ Moyens dédiés à la formation @Direct

Plateforme de réunions en ligne Cisco Webex qui permet d'échanger en temps réel par vidéo, audio et de partager des documents.

▪ Moyens dédiés à la formation @Différé

- L'accès à la plateforme d'apprentissage [Moodle](#), référencée auprès des plus grandes écoles et universités, qui donne accès aux ressources pédagogiques (support pédagogique, questionnaires...), calcule la durée et les horaires de connexion de l'apprenant, afin de répondre aux exigences des organismes de tutelle.

- Des vidéos préenregistrées séquencées par thème, qui favorisent l'apprentissage progressif.

- La possibilité de poser des questions à l'animateur à l'issue de la formation, pendant un an.

- L'accès à la formation pendant 12 mois, avec les vidéos et le support pédagogique actualisés.

- La possibilité de suivre la formation à distance collectivement, avec un rétroprojecteur (une seule attestation nominative est délivrée).

## 9. Parcours pédagogique

Avant la formation, Royal Formation invite le Client à préciser ses attentes et à retourner le questionnaire de diagnostic de connaissances complété par le participant, afin d'ajuster la formation en conséquence. Le support pédagogique est mis à la disposition du participant, afin qu'il puisse mieux préparer son apprentissage.

Le participant peut poser toute question à l'animateur en temps réel pour les formations Présentiel et @Direct, en temps différé pour @Différé. La formation @Différé est accessible durant 12 mois.

A la fin de la formation, le participant est invité à répondre au QCM d'acquisition de connaissances et à compléter le questionnaire de satisfaction.

Après la formation, le participant reçoit le corrigé du QCM avec l'attestation de formation.

## 10. Moyens permettant d'apprécier les acquis et le résultat de l'action

Avant la formation, la présente convention de formation invite le participant à préciser ses attentes, à poser des questions à l'animateur et à répondre au questionnaire de connaissances QCM.

Au cours de la formation, le participant peut poser toute question à l'animateur.

A l'issue de la formation, le participant est invité à répondre au QCM de connaissances et à compléter le questionnaire de sa satisfaction.

Deux mois après la formation, le participant est invité à répondre à un questionnaire d'évaluation à froid. Le participant peut contacter le formateur pour toute question relative à la formation ; le formateur s'engage à répondre dans un délai inférieur à 15 jours, par courriel, téléphone ou visioconférence.

## 11. Suivi de l'exécution de l'action de formation

A l'issue de la formation, le participant reçoit l'attestation de formation indiquant le succès si 50 % ou plus des réponses du QCM sont justes ; l'attestation mentionne les objectifs, la nature et la durée de l'action, les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Une feuille d'émargement signée par le stagiaire et le formateur par demi-journée de formation (présentiel), ou une attestation du temps de connexion internet, permet de justifier de la réalisation de la prestation.

## 12. Engagement d'amélioration de la prestation

Le participant est invité à exprimer ses attentes avant la formation, ainsi que son degré de satisfaction à l'aide d'un questionnaire qui lui est remis :

- à l'issue de la formation (questionnaire à chaud).
- deux mois après la formation (à froid).

Royal Formation s'engage à tenir compte de ces éléments afin d'améliorer la qualité de ses prestations.

## 13. Règlement intérieur

Le participant à une formation en présentiel s'engage à respecter le règlement intérieur disponible sur le site [www.royalformation.com](http://www.royalformation.com)

## 14. Confidentialité

Le support de formation est régi par le Code de la propriété intellectuelle et les lois sur la propriété littéraire. Il est strictement réservé à l'usage du Client. Toute divulgation, reproduction même partielle, distribution, diffusion à l'extérieur de l'entreprise du Client est soumise à l'autorisation expresse de Royal Formation.

## 15. Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal du siège social de Royal Formation sera seul compétent pour régler le litige.

J'ai lu les [conditions générales de vente](#) et je les accepte, avec la présente convention

Fait à

, le

Pour l'entreprise (nom et qualité du signataire)

Pour Royal Formation : Henry Royal, gérant



## RIB Royal Formation

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ				
Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	00775	0000007519M	93	CL COURBEVOIE C DEF (00775)
IDENTIFICATION INTERNATIONALE				
IBAN	FR77 3000 2007 7500 0000 7519 M93			
Code B.I.C	CRLYFRPP			
TITULAIRE DU COMPTE : ROYAL FORMATION				

Annexes : Programme de la formation - Questionnaire de connaissances (à retourner complété avec la convention)

## Ingénierie fiscale du chef d'entreprise

Réf. 1608

- ♦ **Durée** : 8 heures
- ♦ **Public**. Conseillers en patrimoine : avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, CGP, ingénieur patrimonial, notaire, juriste, fiscaliste, étudiant M2. Dirigeant d'entreprise.
- ♦ **Support** : 400 diapositives
- ♦ **Pré-requis** : aucun. **Niveau** : approfondissement, expertise.
- ♦ **Animateur** : Henry Royal
- ♦ **Convention** : [site](#)
- ♦ **Objectifs et compétences visées de la formation** :
  - Maîtriser la transmission fiscale de l'entreprise, à titre gratuit ou onéreux
  - Tirer pleinement parti des dispositifs fiscaux accordés au chef d'entreprise
  - Connaître les options fiscales les plus avantageuses

### ♦ Contenu

#### **I. - Fiscalité du chef d'entreprise lors de la cession d'entreprise**

1. Panorama
2. Entreprises à l'IR  
Plus-values professionnelles, exonérations
3. Sociétés à l'IS  
Impôt sur la plus-value. Vente, apport. Exonération, sursis d'imposition
4. IFI  
Immobilier professionnel
5. Droits de mutation  
Donation en pleine propriété ; en nue-propriété. Montant et paiement des droits
6. Stratégies d'optimisation fiscale  
Chronologie des opérations. Positions de la jurisprudence et de l'administration fiscale

#### **II. - Pactes Dutreil transmission d'entreprise**

1. Sociétés, CGI art 787 B
2. Entreprises individuelles, CGI art 787 C

#### **III. - Optimisation juridique et fiscale de la transmission d'entreprise**

1. L'importance du régime matrimonial ; les clauses possibles
2. Le calcul de la réserve héréditaire
3. Les donations d'actions et de parts sociales ; don manuel

#### **IV. - La holding patrimoniale pour optimiser la transmission de l'entreprise**

1. Holding animatrice ou passive ?
  2. IS ou IR ?
  3. SAS ou société civile ?
- Les leviers juridiques. Holding et pacte Dutreil : donner et conserver les pouvoirs

#### **V. - Cas pratiques de la cession d'entreprises**

1. Schémas à éviter
2. Transmettre l'entreprise à un enfant
3. Transmettre l'entreprise à plusieurs héritiers
4. Optimiser la cession de l'entreprise à des tiers
5. Associer donation et vente dans les meilleures conditions.

Intitulé de la formation : **Ingénierie fiscale du chef d'entreprise**

Date de la formation :

Questionnaire de diagnostic de connaissances  
A retourner complété avant la formation, avec la convention de formation

Répondre par « vrai » ou « faux », à toutes les questions.

1	La réduction de capital est imposable sur les plus-values seulement en cas de rachat de titres par la société et attribution de fonds sociaux.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
2	Plus-values privées : la donation efface la plus-value et les prélèvements sociaux, sauf lorsque la plus-value est en report.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
3	Le pacte Dutreil transmission société est d'une durée minimale de 6 ans ou de 4 ans.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
4	Par rapport aux BIC, l'IS permet de réaliser des économies d'impôt.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
5	L'abattement renforcé de 85 % sur la plus-value est réservé au créateur d'entreprise.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
6	Imposition de la plus-value pour départ à la retraite. Il faut remplir une condition de direction pour bénéficier du régime.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
7	A 65 ans, la valeur fiscale de la nue-propiété est de 6/10 de la pleine propriété.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
8	Le démembrement de propriété doit être conseillé pour réduire la fiscalité du chef d'entreprise.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
9	IFI : l'exonération s'applique dès lors que l'immeuble est affecté à une activité opérationnelle, sans que l'associé ait l'obligation d'exercer une activité.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
10	Holding à l'IR : il vaut mieux donner les titres de l'opérationnelle à l'IS avant de les faire apporter à la holding.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
11	Holding à l'IS : il vaut mieux apporter les titres de l'opérationnelle à l'IS à la holding avant de donner les titres de la holding.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
12	Une holding est animatrice lorsqu'elle a passé des conventions de service avec sa fille.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
13	Dutreil et immobilier d'entreprise. L'abattement de 75 % pour le calcul des droits de mutation à titre gratuit s'applique à l'immobilier d'entreprise détenu en SCI.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX

Prénom NOM du participant :


Date :

Questionnaire complété à adresser à [henry.royal@orange.fr](mailto:henry.royal@orange.fr)

## **Dossier formation**

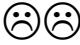



### **2. Pendant la formation**

Si Présentiel : feuille de présence

Questionnaire d'évaluation de la formation, à chaud  
à remettre à [henry.royal@orange.fr](mailto:henry.royal@orange.fr)

Questionnaire d'évaluation de la formation, à chaud  
A compléter à la fin de la formation

Intitulé de la formation : **Ingénierie fiscale du chef d'entreprise**  
 Date(s) de la formation :  Durée :  heures (4, 8 ou 16 heures)  
 Prénom :  Nom :   
 Profession :  Date du questionnaire :

	Pas d'accord du tout 	Plutôt pas d'accord 	Plutôt d'accord 	Tout à fait d'accord 
La formation est adaptée à l'exercice de ma profession				
Les résultats de la formation sont conformes aux objectifs				
L'intervenant maîtrise son sujet				
L'intervenant fait preuve d'une pédagogie adaptée				
La capacité d'écoute de l'intervenant est bonne				
L'enseignement est applicable sur le terrain				
Les exemples d'application sont suffisants				
La prestation de l'animateur est vivante				
Le support de cours est adapté				
Ce cours est intéressant				
Les ressources dédiées au distanciel sont appropriées				

Si « pas d'accord du tout » ou « plutôt pas d'accord », pourquoi ?
Quels sont les thèmes qui vous ont le plus intéressés ?
Quels sont les thèmes qui vous ont le moins intéressés ?
Certains points auraient-ils mérités d'être plus développés ?
Quelles sont vos suggestions d'amélioration (contenu, durée, équilibre entre les thèmes, présentation...) ?
Quels sont les points forts de la formation ?
Globalement, quel est votre indice de satisfaction concernant la formation ? ..... / 20.
Formation internet. Quelle est votre satisfaction quant aux moyens techniques utilisés ? ..... / 20
Recommanderiez-vous séminaire à des collègues ou amis ?

A retourner à [henry.royal@orange.fr](mailto:henry.royal@orange.fr). Pour toute question ou remarque concernant la formation : [henry.royal@orange.fr](mailto:henry.royal@orange.fr). Je m'engage à y répondre dans un délai inférieur à 15 jours, par courriel, téléphone ou visioconférence.



Intitulé de la formation : **Ingénierie fiscale du chef d'entreprise**

Date de la formation :

### Questionnaire d'acquisition de connaissances

A compléter à l'issue de la formation

Répondre par « vrai » ou « faux », **à toutes les questions**. L'attestation de formation précise que la compétence est acquise si le questionnaire comprend plus de 50 % de bonnes réponses.

1	La réduction de capital est imposable sur les plus-values seulement en cas de rachat de titres par la société et attribution de fonds sociaux.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
2	Plus-values privées : la donation efface la plus-value et les prélèvements sociaux, sauf lorsque la plus-value est en report.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
3	Le pacte Dutreil transmission société est d'une durée minimale de 6 ans ou de 4 ans.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
4	Par rapport aux BIC, l'IS permet de réaliser des économies d'impôt.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
5	L'abattement renforcé de 85 % sur la plus-value est réservé au créateur d'entreprise.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
6	Imposition de la plus-value pour départ à la retraite. Il faut remplir une condition de direction pour bénéficier du régime.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
7	A 65 ans, la valeur fiscale de la nue-propiété est de 6/10 de la pleine propriété.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
8	Le démembrement de propriété doit être conseillé pour réduire la fiscalité du chef d'entreprise.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
9	IFI : l'exonération s'applique dès lors que l'immeuble est affecté à une activité opérationnelle, sans que l'associé ait l'obligation d'exercer une activité.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
10	Holding à l'IR : il vaut mieux donner les titres de l'opérationnelle à l'IS avant de les faire apporter à la holding.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
11	Holding à l'IS : il vaut mieux apporter les titres de l'opérationnelle à l'IS à la holding avant de donner les titres de la holding.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
12	Une holding est animatrice lorsqu'elle a passé des conventions de service avec sa fille.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
13	Dutreil et immobilier d'entreprise. L'abattement de 75 % pour le calcul des droits de mutation à titre gratuit s'applique à l'immobilier d'entreprise détenu en SCI.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX

Prénom NOM du participant :

Date :

Questionnaire complété à adresser à [henry.royal@orange.fr](mailto:henry.royal@orange.fr)

## Dossier formation

### 3. Après la formation

Questionnaire de validation des connaissances

Questionnaire d'évaluation de la formation, à froid

A retourner à [henry.royal@orange.fr](mailto:henry.royal@orange.fr), deux mois après la formation

Intitulé de la formation : **Ingénierie fiscale du chef d'entreprise**

Date de la formation :

Questionnaire de validation de connaissances  
A compléter après 2 mois qui suivent la formation

Répondre par « vrai » ou « faux », **à toutes les questions**

1	La réduction de capital est imposable sur les plus-values seulement en cas de rachat de titres par la société et attribution de fonds sociaux.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
2	Plus-values privées : la donation efface la plus-value et les prélèvements sociaux, sauf lorsque la plus-value est en report.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
3	Le pacte Dutreil transmission société est d'une durée minimale de 6 ans ou de 4 ans.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
4	Par rapport aux BIC, l'IS permet de réaliser des économies d'impôt.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
5	L'abattement renforcé de 85 % sur la plus-value est réservé au créateur d'entreprise.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
6	Imposition de la plus-value pour départ à la retraite. Il faut remplir une condition de direction pour bénéficier du régime.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
7	A 65 ans, la valeur fiscale de la nue-propiété est de 6/10 de la pleine propriété.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
8	Le démembrement de propriété doit être conseillé pour réduire la fiscalité du chef d'entreprise.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
9	IFI : l'exonération s'applique dès lors que l'immeuble est affecté à une activité opérationnelle, sans que l'associé ait l'obligation d'exercer une activité.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
10	Holding à l'IR : il vaut mieux donner les titres de l'opérationnelle à l'IS avant de les faire apporter à la holding.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
11	Holding à l'IS : il vaut mieux apporter les titres de l'opérationnelle à l'IS à la holding avant de donner les titres de la holding.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
12	Une holding est animatrice lorsqu'elle a passé des conventions de service avec sa fille.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX
13	Dutreil et immobilier d'entreprise. L'abattement de 75 % pour le calcul des droits de mutation à titre gratuit s'applique à l'immobilier d'entreprise détenu en SCI.	<input type="checkbox"/> VRAI	<input type="checkbox"/> FAUX

Prénom NOM du participant :

Date :

Questionnaire complété à adresser à [henry.royal@orange.fr](mailto:henry.royal@orange.fr)

**Questionnaire d'évaluation à froid**  
A compléter 2 mois après la formation

Intitulé de la formation :

Date de la formation :  Durée  heures

Prénom NOM :  Profession :

Date du questionnaire :

Objectifs et compétences visées de la formation	Degré de compétence en %		
	Avant la formation	A l'issue	A ce jour
Maîtriser la transmission fiscale de l'entreprise, à titre gratuit ou onéreux			
Tirer pleinement parti des dispositifs fiscaux accordés au chef d'entreprise			
Connaître les options fiscales les plus avantageuses.			

Depuis la formation, quel est le nombre de cas traités sur thème de la formation ?

Avez-vous pu appliquer des enseignements de la formation ?  Non  Oui.

Si oui, lesquels

Si non, pourquoi ?

Avez-vous des objectifs en ce domaine ?  Non  Oui Si oui, lesquels ?

Evaluation des effets de la formation	Non				Oui		Vos observations
Avez-vous pu appliquer les connaissances/compétences que vous aviez acquises lors de la formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Pensez-vous que, finalement, le ou les objectifs opérationnels définis avant la formation correspondaient bien à vos besoins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Diriez-vous que la formation vous a permis de développer votre niveau de compétences ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Selon vous, quelles sont les actions à mettre en place pour atteindre ou dépasser vos objectifs ?	<input type="text"/>
Quels seraient les indicateurs à prendre en compte pour mesurer les résultats ?	<input type="text"/>

Souhaitez-vous un entretien téléphonique ?  Oui. Si oui, tél :

A retourner à [henry.royal@orange.fr](mailto:henry.royal@orange.fr). Avec nos vifs remerciements.